



Renforcement de la Résilience au Sahel « **SARES** »

PN : G-012239-001

Composante : C

DOSSIER D'APPEL D'OFFRE : GIZ – SARES

Fourniture de cinq (5) moulins solaires, six (6) réfrigérateurs et six (6) stations de recharge de cellulaire au profit des groupements féminins des sites d'intervention du projet

ZINDER

Septembre 2026

Contexte

Le projet SARES est un projet d'aide à la transition au développement « Renforcement de la résilience au Sahel » de la GIZ conçu pour compléter le travail d'UNICEF et PAM dans des zones d'intervention sélectionnées dans quatre pays du Sahel (Burkina Faso, Mali, Niger et Tchad).

L'objectif global de SARES est d'améliorer les capacités de résilience des communautés et des ménages dans les zones d'intervention conjointe de la GIZ, du PAM et de l'UNICEF au Burkina Faso, au Niger, au Mali et au Tchad en ce qui concerne la gouvernance des ressources naturelles et la résolution des conflits y relatifs, la cohésion sociale et la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Le projet SARES repose sur quatre composantes :

- Les capacités locales en matière de gouvernance des ressources naturelles et de résolution des conflits y relatifs sont améliorées.
- Les conditions sociales et infrastructurelles préalables à l'amélioration des relations entre les groupes sont améliorées.
- Les compétences des ménages agropastoraux et des groupements de producteurs pour la production, la transformation, la conservation et la commercialisation des produits agricoles et animaux riches en nutriments sont améliorées.
- La coopération complémentaire entre le PAM, l'UNICEF et la GIZ est renforcée.

Afin de poursuivre l'atteinte des objectifs dans le cadre de la composante 3 sécurité alimentaire et nutritionnelle, le SARES envisage de renforcer les capacités des agropasteurs à travers i) l'augmentation de la production au niveau des champs et des sites maraichers, ii) l'augmentation de la fertilisation des terres cultivables ; iii) le renforcement des activités génératrices de revenus (AGR) des groupements féminins et iv) l'accès au marché.

Pour ce faire, des dotations en matériels et équipements sont prévus par le SARES au profit femmes des sites d'intervention dans la région de Zinder.

Justification

Dans la Région de Zinder, les femmes assument une grande part des tâches ménagères, dont le broyage et la transformation des céréales et produits agricoles, activités chronophages et pénibles qui limitent le temps disponible pour des activités génératrices de revenus. L'accès à des technologies solaires adaptées permet de réduire cette pénibilité, de gagner du temps et de générer des revenus complémentaires via des services de mouture.

C'est dans cette perspective que le projet de Renforcement de la Résilience au Sahel (GIZ-SARES) prévoit un appui destiné à renforcer les moyens d'existence et les opportunités économiques des communautés bénéficiaires de la Région de Zinder, au profit de six (06) groupements féminins des sites de Kantché, Yaouri et Dogo.

Les activités économiques qu'ils mènent restent souvent confrontées à des difficultés d'accès à des sources d'énergie fiables, ce qui limite leur capacité à développer leurs activités génératrices de revenus, à améliorer leur productivité et à conserver ou transformer leurs produits dans de bonnes conditions.

Afin de diversifier ces activités et de renforcer les capacités d'autofinancement des groupements, il est envisagé de fournir des équipements permettant la conservation et la

commercialisation des produits, ainsi que la fourniture de services de proximité. Cette démarche s'inscrit en cohérence avec les autres initiatives portées par la GIZ dans la région en matière d'accès aux technologies appropriées et d'autonomisation économique des femmes, conformément aux approches Nexus et de cohésion sociale.

Le présent achat porte sur la fourniture, le transport, l'installation, la mise en service, ainsi que la formation à l'utilisation et à l'entretien des équipements concernés. Les présents Termes de Référence ont pour objet de définir les modalités de mise en œuvre de cet appui destiné aux six (06) Groupements Féminins.

1. Objectif général

Contribuer au renforcement et à la diversification des sources de revenus des groupements féminins bénéficiaires à travers la mise à disposition d'équipements solaires adaptés à leurs activités économiques.

2. Objectifs spécifiques

L'appui vise notamment à :

- Améliorer les capacités de conservation des produits alimentaires et autres produits nécessitant la chaîne du froid ;
- Permettre aux groupements de développer des activités commerciales génératrices de revenus ;
- Créer des services de proximité, notamment à travers la recharge de téléphones ;
- Valoriser les infrastructures et équipements solaires déjà disponibles ;
- Favoriser une utilisation productive de l'énergie solaire ;
- Fournir, installer et mettre en service 5 moulins solaires complets (un par GF) conformes aux normes et aux besoins locaux.
- Former les utilisatrices et les comités de gestion à l'utilisation, la sécurité, la maintenance de premier niveau et la gestion économique.
- Mettre en place un dispositif de service après-vente et de garantie pour assurer la durabilité.
- Renforcer l'autonomie économique des groupements féminins.

3. . Résultats attendus

- Cinq (5) moulins à grains à entraînement électrique adaptés aux céréales locales (mil, sorgho, maïs) selon besoins.
- Système photovoltaïque dimensionné pour l'usage quotidien : modules, structure, câblage DC/AC, onduleur, contrôleur(s), batteries, protections, mise à la terre, coffret.
- Accessoires : trémie, tamis/jeux de meules ou marteaux, outils, consommables de démarrage, EPI de base.
- Compteurs/mesure : compteur d'énergie, instrumentation simple de suivi.
- Six (06) congélateurs solaires fonctionnels sont livrés et installés, à raison d'un équipement par groupement bénéficiaire ;
- Une (01) station solaire de recharge de téléphones est installée et opérationnelle par groupement ;

- Les équipements sont testés et fonctionnent conformément aux spécifications techniques ;
- Les bénéficiaires sont formés à leur utilisation et à leur entretien courant ;
- Les documents techniques, manuels d'utilisation et certificats de garantie sont remis ;
- Les équipements sont réceptionnés conformément aux exigences contractuelles.

4. Bénéficiaires

Les bénéficiaires directs sont les membres du Groupement Féminin des sites de Gomba Haoussa, Gomba Bougagé, Guertaou (commune de Yaouri) Kogga, Chabarou (commune de Kantché), Danfountoua (Dogo)

Commune	Sites	Equipements
Yaouri	- Gomba Bougagé - Guertaou - Gomba Haoussa	03 moulins solaires 03 congélateurs solaires 03 stations de recharge
Kantché	- Kogga - Chabarou	02 moulins solaires 02 congélateur solaire 02 station de recharge
Dogo	- Danfountoua	01 congélateur solaire 01 station de recharge
Total	6 sites	

Les bénéficiaires indirects sont les ménages des membres du groupement ainsi que les autres acteurs économiques de la communauté.

5. Tâches

- ✓ Les matériels livrés par les prestataires seront neufs (de bonne qualité) et adaptés aux zones sahéliennes et répondre aux exigences techniques innovantes et évolutives du secteur de conservation, (moulin congélateurs.)
- ✓ Il doit au préalable présenter un échantillon au bureau siège qui validera en présence des experts dans le domaine.
- ✓ Les matériels seront ensuite livrés au niveau de chaque site
- ✓ Toutes les précautions nécessaires devront être mises en œuvre pour assurer leur parfait état lors du transport, montage.
- ✓ Les prestations de l'entreprise sélectionnée seront conduites sous la supervision du SARES-GIZ.
- ✓ Afin de mener à bien la mission, le prestataire devra adopter une démarche participative dès le démarrage des activités.

6. Fourniture des matériels

- ✓ La fourniture des matériels est faite conformément aux spécifications des présents termes de référence ;
- ✓ Les essais et mise au point nécessaire pour mettre les équipements en parfait état de fonctionnement et les livrer conformément aux spécifications des présents termes de référence ;

- ✓ La fourniture d'une documentation détaillée sur l'utilisation des équipements ;
- ✓ La formation des bénéficiaires sur l'utilisation des équipements livrés
- ✓ La formation des bénéficiaires sur la maintenance de niveau1 des équipements livrés
- ✓ Le service après-vente d'une durée minimale de 6 mois
- ✓ Les soumissionnaires supporteront tous les frais liés à la préparation et à la remise de leurs offres et le SARES- GIZ ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenu de les payer, quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure d'appel d'offres.

a) La liste des équipements ainsi que leurs caractéristiques

Désignation	Spécifications techniques demandées	Unité	Quantité	Observations
Moulin solaire	• Type : Moulin à marteau • Certification : VERASOL valide • Capacité de production • Farine de maïs : 55kg/h±10% • Alimentation animale (granulés de 6mm) : 250kg/h • Efficacité énergétique : 65kg/kwh±10% • Support moulin • Puissance : Consommation moyenne de 800w • Moteur de 1000w (Sans balais DC) • Alimentation • Tension d'entrée : 48V DC (plage de fonctionnement 46 à 55V DC) • Fournir un tamis de recharge avec le moulin	U	5	1 par site : - Gomba Bougagé - Guertaou - Gomba Haoussa - Kogga - Chabarou

CONGELATEUR Inverter	• Capacité : comprise entre 200 et 250 l • Fonctionnement sans stabilisateur (Plage de tension 187-245v) • Puissance : entre 120 et 180 w • Compresseur inverter • Commande manuelle avec sélecteur de température Conçu pour être économe en énergie		5	1 par site - Gomba Bougagé - Guertaou - Gomba Haoussa - Kogga - Chabarou - Danfountoua
Onduleur Hybride 3.5 KW/48V	Onduleur pure sinus • Puissance nominale ≥ 3.5 KVA/3KW • Tension d'entrée DC : 48 V • Tension de sortie : 230V$\pm$5% • Efficacité en mode ligne : 95% • Courant de charge maximum : 100A • Plage de fonctionnement PV : 90V à 500V Tension maximale en circuit ouvert : 500V DC		5	1 par site - Gomba Bougagé - Guertaou - Gomba Haoussa - Kogga - Chabarou
Une batterie lithium 48V- 10KWH	• Capacité : 10KWH • Tension nominale : 51.2 V • Plage de tension : 48-57.6V • Courant de charge et de décharge maximum : 150A	U	5	1 par site - Gomba Bougagé - Guertaou - Gomba Haoussa - Kogga - Chabarou

	Puissance maximale : 10 000W • Profondeur de décharge (DOD) : $\geq 95\%$ • Cycle de vie : > 6000 • Communication : CAN ET RS485			
Régulateur de charge MPPT 48V	Régulateur conçu pour les systèmes de batterie en 48V Tension Nominale : 48V Courant : En entrée - le régulateur peut supporter jusqu'à 150A- En sortie : le régulateur peut fournir jusqu'à 35A Technologie : MPPT Plage de tension : 100 à 150V		5	1 par site - Gomba Bougagé - Guertaou - Gomba Haoussa - Kogga - Chabarou
PANNEAUX SOLAIRES 585WC/650WC	• Puissance : comprise entre 585Wc et 650 Wc • Type de cellule : Monocristallin • Technologie : PERC • Tension à puissance (Vmp) : 40V +/- 4 V • Courant à puissance (Imp) : 13.45A +/- 2 A • Tension de circuit ouvert (Voc) : 49V +/- 3 V • Courant de court-circuit (Isc) : 14.9 A +/- 2 A • Température de fonctionnement : -40°C à +85°C • Boitier de jonction : IP68	U	30	6 panneaux par site

Support panneaux solaires 585/650W	• Les structures du support permettant l'assemblage des modules ainsi que tous les dispositifs d'ancrage seront fabriquées en matériaux inoxydables (aluminium anodisé ou en acier galvanisé à chaud) • L'inclinaison du plan du module sera de 15° par rapport à l'horizontale et son orientation sera plein sud (= sud géographique) et non modifiable par l'utilisateur • Les systèmes de fixations (écrous, boulons, rondelles, supports) seront en matériau inoxydables (aluminium anodisé, acier inoxydable). • La structure de support doit être dimensionnée de façon à permettre le nettoyage des panneaux solaires sur leur la partie haute sans difficultés	U	30	6 supports par site
Câble panneau	• Champ solaire - convertisseur (50m rouge-noir)	ff	5	1 par site

	• Câble solaire cuivre H1Z2Z2-K conforme EN 50618 et IEC 62930. • Section 6 mm² minimum. • Tension assignée 1 500 V DC. • Résistant aux UV, à l'humidité et aux intempéries. • Cable batterie convertisseur (5m) • Câble de puissance cuivre souple, isolation XLPE ou EPR/PVC, adapté aux installations basse tension. • Section minimale 50 mm², à ajuster selon le courant, la longueur de la liaison et la chute de tension admissible. • Tension assignée 0,6/1 kV.			
Coffret de protection DC	Les équipements de protection DC et AC devront assurer une protection complète de l'installation photovoltaïque avec stockage. Les coffrets seront IP65 minimum, résistants aux UV et aux conditions climatiques locales. Ils comprendront les sectionneurs DC, protections	U	5	1 par site

	fusibles ou disjoncteurs DC, parafoudres DC type 2 (type 1+2 recommandé), protection batterie par sectionneur et dispositif de coupure adapté au courant maximal, ainsi qu'un coffret AC triphasé comprenant disjoncteur général, protection différentielle, parafoudre AC et dispositifs de surveillance nécessaires. Tous les équipements devront être conformes aux normes IEC applicables et dimensionnés avec une marge de sécurité adaptée aux caractéristiques du système.			
--	--	--	--	--

Accessoires de câble, goulotte, conduit, de câble, cosse batterie, réglette et prise électrique	Goulotte pvc • Résistant à la corrosion et aux chocs • Protection IP65, couverture amovible Conduite de câble pvc • Résistant à la corrosion • Protection IP65 Cosse batterie • Equipement d'éclairage (02 réglettes LED 120cm) pour assurer l'éclairage intérieur et extérieur du local ainsi que deux prises pour le branchement du congélateur et une autre prise qui pourra servir pour une station de recharge de téléphone	FF	5	1 par site
Une station de recharge de téléphone	Nombre de ports 20 1x USN=1xUSB-C par casier Puissance 5V/2.4A max par port	ff	6	-Gomba Bougagé -Guertaou -Gomba Haoussa -Kogga -Chabarou -Danfountoua
	Panneaux solaire 200W+Batterie lithiumb12V 50Ah= controleur MPPT	ff	6	-Gomba Bougagé -Guertaou -Gomba Haoussa -Kogga -Chabarou

				-Danfountoua
Transport matériel	Tous les équipements fournis	FF	1	
	Main d'œuvre	FF	1	

7. Installation et mise en service

Le prix proposé devra couvrir l'ensemble des coûts nécessaires à la fourniture et à la mise en service effective des équipements, notamment :

- Fourniture des équipements
- Emballage et conditionnement
- Chargement et manutention
- Transport jusqu'aux sites
- Déchargement
- Installer les équipements ;
- Réaliser les raccordements ;
- Effectuer les tests de fonctionnement ;
- Procéder à la mise en service ;
- Remettre au groupement les équipements en état de fonctionnement.
- Raccordement des différents composants
- Formation des bénéficiaires
- Remise des manuels et fiches techniques
- Garantie et service après-vente

Aucun coût additionnel non prévu dans l'offre financière ne pourra être réclamé pour les prestations nécessaires au fonctionnement normal des équipements.

7.1. Formation des bénéficiaires

Le fournisseur devra assurer une formation pratique des représentants des groupements bénéficiaires portant notamment sur :

- Fonctionnement du congélateur et du moulin
- Bonnes pratiques d'utilisation
- Chargement et rangement des produits
- Règles d'hygiène et de sécurité
- Utilisation rationnelle de l'énergie
- Entretien courant
- Contrôles simples
- Précautions liées aux batteries et panneaux solaires
- Mesures à prendre en cas de dysfonctionnement

Une attention particulière devra être accordée à la simplicité d'utilisation et à l'autonomie des bénéficiaires.

7.2. Durée de garantie des équipements

Le fournisseur devra préciser dans son offre :

- Durée de garantie des moulins
- Durée de garantie des congélateurs solaires
- Durée de garantie des panneaux solaires
- Durée de garantie des batteries
- Conditions de prise en charge des pannes
- Délai d'intervention en cas de panne
- Disponibilité des pièces de rechange
- Modalités du service après-vente au Niger

Pendant la période de garantie, tout défaut résultant d'un vice de fabrication, d'un défaut de composant ou d'une non-conformité aux spécifications devra être pris en charge conformément aux conditions contractuelles.

8. Approche de mise en œuvre

- Le fournisseur sera responsable du transport des équipements jusqu'aux sites indiqués par l'acheteur.
- Les équipements devront être livrés dans leur emballage d'origine ou dans un conditionnement garantissant leur protection contre les chocs, la poussière, l'humidité et les dommages liés au transport et à la manutention.
- Tout équipement endommagé lors du transport devra être remplacé ou réparé par le fournisseur, sans coût supplémentaire pour l'acheteur, selon les conditions contractuelles.
- Le choix des équipements devra tenir compte de leur qualité, de leur durabilité, de leur disponibilité des pièces de rechange et des possibilités de maintenance au niveau local. L'installation sera réalisée par un prestataire ou un technicien disposant des compétences requises en matière d'énergie solaire.
- Le fournisseur devra assurer l'installation complète des équipements. Pour chaque congélateur solaire, l'installation devra notamment comprendre : installation du régulateur ; raccordement du congélateur ; mise en place des protections ; vérification de la tension et de la puissance ; test de fonctionnement ; démonstration aux bénéficiaires.
- La mise en service ne sera considérée comme achevée qu'après test concluant de l'ensemble du système.

9. Livrables

Les principaux livrables attendus sont :

- Livrable 1 : six (05) moulins solaires complets et fonctionnels ;
- Livrable 2 : six (06) congélateurs solaires complets et fonctionnels ;
- Livrable 3 : six (06) stations solaires de recharge installée et opérationnelle ;
- Livrable 4 : équipements solaires installés et testés ;
- Livrable 5 : bénéficiaires formés ;
- Livrable 6 : manuels, fiches techniques et garanties remis ;
- Livrable 7 : rapport ou procès-verbal de mise en service et de réception.

10. Durée

La durée globale de l'intervention est estimée à **[21 jours]**, répartie comme suit :

- Acquisition et livraison des équipements : [10] jours ;
- Installation et mise en service : [4] jours ;
- Formation des bénéficiaires : [6] jours ;
- Réception et clôture de l'intervention : [1] jour.

11. Profil du prestataire

Le prestataire chargé de la fourniture et de l'installation devra notamment :

- Posséder la documentation administrative et fiscale nécessaire au Niger
- Disposer d'une expérience avérée dans le domaine de l'énergie solaire photovoltaïque ;
- Avoir réalisé des installations similaires ;
- Disposer de techniciens qualifiés ;
- Proposer des équipements de qualité et adaptés au contexte local ;
- Assurer l'installation, les essais et la mise en service ;
- Fournir les garanties et documents techniques disponibles ;
- Assurer, si nécessaire, un service après-vente et une assistance technique ;
- Les soumissionnaires ne devront pas être sous le coup d'une déclaration d'inadmissibilité pour corruption ou manœuvres frauduleuses publié par l'Union Européenne et la GIZ

12. Composition de l'offre technique :

L'offre technique se compose de documents ci-après :

- Présentation du fournisseur y compris les documents administratifs (NIF, RCCM, ARF etc.)
- Références similaires
- Description détaillée des équipements proposés, photos à l'appui
- Fiches techniques des modèles
- Puissance et caractéristiques des panneaux
- Caractéristiques des batteries
- Capacité et performances des congélateurs
- Description du système de protection
- Méthodologie d'installation
- Calendrier de livraison et d'installation
- Programme de formation (utilisation et maintenance)
- Conditions de garantie
- Modalités du service après-vente incluant le délai d'intervention en cas de panne
- Durée de validité de l'offre

13. Composition de l'offre financière :

L'offre financière contient le devis quantitatif chiffré, avec les différents totaux ; il doit être vérifié arithmétiquement et le total général doit être conforme au montant indiqué dans l'offre.

Toute offre n'ayant pas satisfait aux conditions ci-dessus énumérées sera déclarée non-conforme et rejetée.

14. Monnaie de l'Offre

Les prix unitaires et totaux seront libellés par le soumissionnaire en franc CFA.

15. Méthode d'évaluation des offres

15.1 Évaluation de la conformité administrative et technique

Seules les offres satisfaisant aux exigences administratives et présentant une conformité technique suffisante seront retenues pour l'évaluation financière.

- Conformité aux spécifications minimales
- Qualité des équipements
- Qualité du système solaire
- Garantie
- Service après-vente
- Expérience du fournisseur
- Délai de livraison

15.2 Évaluation financière

L'offre financière sera évaluée sur la base du coût total de possession et de mise en service, et pas uniquement sur le prix d'achat de l'équipement.

- Prix d'acquisition
- Coûts d'installation
- Garantie
- Disponibilité des pièces de rechange
- Qualité et durée de vie des composants

Avant d'effectuer l'évaluation détaillée des offres, la GIZ vérifiera que chaque offre :

- a) est conforme aux conditions requises par les documents d'appel d'offres, particulièrement aux spécifications techniques ;
- b) est complète surtout en ce qui concerne les pièces administratives et fiscales
- c) présente toute information que la GIZ peut exiger.

Si une offre n'est pas conforme, elle sera rejetée par la GIZ et ne pourra pas, par la suite, devenir conforme par une correction ou un retrait de la divergence ou de la réserve qui la rend non conforme.

Ensuite, toutes les offres complètes et enregistrées conformément aux règles de ce DAO seront examinées selon les critères établis.

La GIZ n'est pas tenue d'accepter l'offre la plus basse ou toute autre offre ; elle n'est pas non plus tenue responsable des dépenses ou des pertes susceptibles d'être supportées par un Soumissionnaire pendant la préparation de son offre ou tenue de les rembourser.

16. Correction des Erreurs

16.1. Les offres dont on a déterminé qu'elles sont conformes seront vérifiées par la GIZ pour en rectifier les erreurs de calcul. Les erreurs seront corrigées par la GIZ comme suit :

- a) lorsqu'il y a une différence entre le montant en chiffres et celui en lettres, le montant en lettres fera foi ; et
- b) lorsqu'il y a une différence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi, à moins que la GIZ estime qu'il s'agit d'une erreur grossière de virgule dans le prix unitaire, auquel cas le total tel qu'il est présenté prévaudra et le prix unitaire sera corrigé.

16.2. Le montant figurant dans l'offre sera rectifié par la GIZ conformément à la procédure susmentionnée pour la correction des erreurs et, avec l'accord du soumissionnaire, sera réputé engager le soumissionnaire. Si le soumissionnaire n'accepte pas le montant corrigé, son offre sera rejetée.

17. Corruption et manœuvres frauduleuses

La GIZ requiert des emprunteurs (y compris les bénéficiaires de ses apports financiers) ainsi que des soumissionnaires/fournisseurs/entreprises prenant part aux marchés qu'elle finance, d'observer les normes d'éthique les plus élevées lors de la passation et de l'exécution de ces marchés. A cet effet, la GIZ :

- **Définit comme suit les termes :**
- "corruption" signifie le fait d'offrir, de donner, d'agréer ou de solliciter toute chose ayant une valeur dans le but d'influencer l'action d'un responsable dans le processus de passation et d'exécution du marché ; et
- "manœuvres frauduleuses" signifient une présentation inexacte des faits dans le but d'influencer le processus de passation ou d'exécution du marché au détriment de l'emprunteur, et incluent la collusion entre soumissionnaires (avant ou après la soumission des offres) en vue de fixer les prix des offres à des niveaux artificiellement non concurrentiels et de priver l'emprunteur des avantages d'une concurrence libre et ouverte ;
- Rejettera toute proposition d'attribution du marché qui lui sera proposée ou qu'il aura approuvé sur la base d'informations incomplètes, inexactes ou fallacieuses fournies par l'emprunteur, ou s'il est établi, par décision d'un tribunal, ou à la suite d'une mission spéciale d'audit que le marché a été attribué à la suite de pratiques irrégulières. Dans ce cas, le soumissionnaire peut également se voir interdire toute participation aux projets financés par la GIZ.

18. Adresse, Lieu et Date de remise des Offres

18.1 Adresse / Lieu

Les offres technique et financière doivent être envoyées à l'adresse suivante : NE_Quotation@giz.de au plus tard **le 02 Novembre 2026 à 23h59** avec comme objet du mail la mention suivante : « **7000024781_ Achat et installation de cinq (5) moulins solaires, six (6) réfrigérateurs et six (6) stations de recharge de cellulaire aux profits de six (6) groupements féminins des sites d'interventions de GIZ-SARES** »

L'offre technique doit être séparée de l'offre financière sous peine de rejet de la soumission.

Les fichiers dépassant 15 Mo peuvent être envoyés sous formes compressées ZIP, ou par files transfert ([Cryptshare \(giz.de\)](https://cryptshare.giz.de)) en précisant le mot de passe ou code d'ouverture dans le mail d'envoi de vos offres.

Objet : Achat et installation de cinq (5) moulins solaires, six (6) réfrigérateurs et six (6) stations de recharge de cellulaire aux profits de six (6) groupements féminins des sites d'interventions de GIZ-SARES.

18.2 Date de remise des offres.

Vos offres doivent être envoyées au plus tard **le 02 novembre 2026 à 23h59**

NB : Les offres incomplètes ou arrivées après ces dates et heures ne seront pas prises en considération.

La GIZ Niger se réserve le droit, de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Avis d'Appel d'Offres.